



Inserm

La science pour la santé
From science to health

Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est

Service Prévention des risques

Véronique Lagarde
Conseillère de Prévention
Biopark – Bâtiment A
8 rue de la Croix de Jarry
75013 Paris
☎ +33(0)6 08 07 15 28
✉ +33(0)1.48.07.34.32
veronique.lagarde@inserm.fr

PROCES-VERBAL DU CSHSCT DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS-IDF CENTRE-EST

Réunion du 20 juin 2022

Réf. : SPR-2022-128

Le Comité Spécial d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail « CSHSCT » de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est s'est réuni, en visio-conférence « Teams » le 20 juin 2022, présidé par Camille Chaudonneret, Déléguée régionale de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal du 21 Mars 2022*
2. *Actualité sanitaire*
3. *Signalement de personnel*
4. *Questions diverses*

Participaient à la réunion :

- Déléguée régionale : Camille Chaudonneret, présidente du CSHSCT,
- Responsable des Ressources Humaines : Muriel Fort.

Au titre des représentants du personnel :

Titulaires :

- Adrien Lalot, SGEN-CFDT
- Izolina Lopes, SGEN-CFDT
- Gilles Guyonnet, SNPTES
- Bertrand Duvillié, SNCS-FSU

Suppléants :

- Alain Giron, SNTRS-CGT
- Nathalie Névo, SNPTES

Au titre de conseillère de prévention :

- Véronique Lagarde

Au titre de médecin de prévention :

- Dr Aurélie Rousselet

Au titre d'invitée permanente :

- Karine Lanini, Adjointe à la Déléguée.

Absences excusées :

- Carole Desmarquet, SNTRS-CGT
- Hervé Durand, SGEN-CFDT
- Camille Jajko, SGEN-CFDT
- Sébastien Caillot, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

La présidente ouvre la séance à 14h05.

1. Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2021 :

La présidente soumet au Comité le procès-verbal du 21/03/2022 pour approbation.

L'un des membres du CSHSCT, absent lors de la réunion du 21 mars, fait connaître son opposition au compte rendu en ce qui concerne le compte rendu de la visite de l'unité 933. La présidente lui fait remarquer qu'il n'est pas d'usage qu'un membre non présent à la réunion concernée prenne part au vote dudit Compte rendu. Elle s'engage toutefois à intégrer sa déclaration au PV de la présente séance.

Aucune autre remarque ou opposition n'étant formulées, le PV est approuvé.

Déclaration du membre opposant :

"Une partie des représentants du personnel au CSHSCT "INSERM Paris IDF centre est" ayant participé à la visite de l'unité 933, s'étonne de la présence d'éléments de compte-rendu concernant cette visite dans le procès-verbal de la séance du 21 mars.

Ils notent qu'ils n'ont été associés à aucune discussion alors qu'ils ont sensibilisé depuis longtemps le CSHSCT à l'existence d'un audit de l'APHP pour cette unité.

Si, lors de la visite, ils ont pris acte que l'ensemble des membres présents de l'unité ont déclarés n'avoir aucune difficulté et vivre en bonne harmonie, ils regrettent que le résultat de l'audit, que le directeur de l'unité a décrit comme un tissu de mensonges, n'ait été porté à la connaissance des membres du CSHSCT.

De plus, alors que de graves allégations ont été émises au cours de cette visite contre diverses personnes dont une professeure venant tout juste de quitter l'unité, nous demandons que le CSHSCT s'informe sur les résultats de la saisine de la déléguée à l'intégrité scientifique.

Nous continuons donc de penser qu'une vigilance est nécessaire dans ce type de contexte.

Nous ne pouvons donc valider des déclarations qui semblent sous-entendre une unanimité dans l'analyse. Nous demandons par ailleurs que notre intervention soit intégrée au procès-verbal de la présente séance."

2. Actualité sanitaire :

La circulation du SARS-CoV-2 Omicron a poursuivi sa progression sur l'ensemble du territoire métropolitain (septième vague). Une augmentation du taux d'incidence a été observée au niveau national (+29%) et concerne toutes les classes d'âge. Les sous-variants BA.4 et BA.5 d'Omicron sont capables d'échapper de façon notable aux anticorps produits après vaccination ou après infection naturelle.

Dans ce contexte d'augmentation de la circulation du SARS-CoV-2 et d'une moindre observance des mesures de prévention, il est rappelé que l'application des gestes barrières reste essentielle pour limiter la diffusion de l'épidémie et protéger les populations les plus vulnérables.

Le suivi des mesures préconisées demeure primordial en cas de symptômes, de test positif ou de contact à risque.

3. Signalement de personnel

Une doctorante sous contrat Inserm pour la période du 01/12/2020 au 31/12/2022 a effectué un signalement au regard de difficultés relationnelles rencontrées notamment avec des collègues. Elle indique être victime de représailles et de recommandations non justifiées dans son travail. Les remarques concerneraient l'activité et le manque de respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elle se dit également mise à l'écart depuis janvier 2021.

La doctorante demande que sa situation soit évoquée au CSHSCT.

Un suivi par le pôle RH de l'INSERM, de Sorbonne Université et l'Ecole doctorale est mis en place. Des discussions sont entamées depuis plusieurs mois et divers rendez-vous sont tenus.

Résumé de la situation :

En janvier 2021, l'agent affirme qu'elle recevrait des remarques injustifiées et serait mise à l'écart.

En mars 2021, son responsable et la co-directrice de thèse sont intervenus et l'Ecole doctorale a mis en place un suivi avec le directeur de thèse et l'étudiante.

Le 25/05/2021, une médiation a eu lieu avec le chef d'équipe, le codirecteur de thèse et les agents.

Le 02/09/2021, un nouveau conflit avec un agent SU qui a fait des remarques sur les manipulations a eu lieu. L'étudiante fait une crise d'angoisse et se voit prescrire un arrêt de travail.

Le 14/09/2021, une réunion avec la direction de l'Ecole doctorale est tenue. L'étudiante informe alors le directeur de l'école doctorale de son incapacité de retourner travailler dans l'équipe et demande à être délocalisée à la Pitié Salpêtrière.

Cela n'étant pas possible, l'étudiante a demandé à poursuivre en télétravail plein. Cette option n'est pas réalisable du fait du travail en laboratoire nécessaire.

Le 02/11/2021, une nouvelle réunion se tient avec la direction de l'Ecole doctorale pendant laquelle est évoquée la rupture du contrat de travail. La doctorante refuse de mettre un terme à sa thèse et souhaite se réinscrire malgré l'avis négatif de l'Ecole doctorale.

Le 03/11/2021, la doctorante prend pour la première fois l'attache de Muriel Fort.

L'entretien du 04/11/2021 proposé par Muriel Fort est décliné par l'étudiante. Il se tiendra le 10/11/2021. Muriel Fort sollicite le médecin du travail pour une visite.

Le 24/11/2021, une réunion avec Muriel Fort, le directeur de l'Ecole doctorale et les deux co-encadrants de thèse est tenue. Des difficultés dès le début de la thèse seraient apparues. Les deux co-encadrants de thèse et le directeur de l'Ecole doctorale ont mené plusieurs réunions et discussion pour apaiser la situation, sans succès. La doctorante maintient son souhait de s'inscrire en deuxième année de thèse.

Le 25/01/2022, la doctorante reçoit un avis négatif à sa demande d'inscription en deuxième année de thèse.

Le 28/01/2022, la doctorante exprime par mail à l'école doctorale son refus de mettre un terme à sa thèse

Le 10/02/2022, la direction de l'Ecole doctorale indique à la doctorante qu'elle peut saisir la commission de prévention et de résolution des conflits du collège doctoral si elle est en désaccord avec l'avis rendu par l'école doctorale

Le 15/02/2022, l'Ecole doctorale indique à Muriel Fort que la doctorante a saisi la Commission de prévention et de résolution des conflits

Le 04/03/2022 : Muriel Fort demande à la doctorante où elle en est dans ses démarches auprès de ladite commission.

Le 21/03/2022 : L'étudiante répond à Muriel Fort qu'elle a bien saisi la commission mais quelle ne donnera pas suite.

Le 15/04/ 2022, le directeur de l'Ecole doctorale indique que l'étudiante n'a pas repris contact avec la commission de prévention et de résolution des conflits et qu'une relance lui a été adressée.

Le 28/04/2022, Muriel Fort reçoit la doctorante. Cette dernière doit revenir vers elle sous une dizaine de jours car un nouveau rendez-vous avec la commission est prévu la semaine qui suit.

Le 05/05/2022, la doctorante est auditionnée par deux représentants du collège doctoral et fait un signalement auprès de SU.

Le 07/06/2022, la doctorante est auditionnée par la commission

Le 16/06/2022, un rendez-vous entre Muriel Fort et la DRH de la Faculté de médecine est organisé.

Le 22/06/2022 : un rendez-vous avec la direction de l'Ecole doctorale, la faculté de Médecine et Muriel Fort est tenu.

L'agent est toujours en arrêt, son CDD se poursuit.

En téléconsultation régulière avec le médecin de prévention depuis le mois de septembre 2022

Un membre du CSHSCT souligne son état de souffrance et demande de ne pas la mettre en difficulté pour une prise de poste ailleurs.

Le médecin du travail demande que peut être l'action du CSHSCT dans ce cas ?

Le CSHSCT peut conseiller sur la prévention globale et s'assurer du bon fonctionnement de l'unité en faisant une visite.

La présidente mentionne que nos marges de manœuvre sont limitées puisque l'agent dépend de l'école doctorale /université. Le devenir de l'agent dans ce cas est un sujet RH multi tutelles.

Une personne membre du CSHSCT demande s'il y a d'autres situations similaires dans cette équipe ?

Il est répondu que nous n'avons pas connaissance de problèmes au sein de l'équipe.

Le fonctionnement collectif est peut-être à retravailler.

Les assistants de prévention n'ont pas été informés pas l'étudiante.

Il y aura un croisement des informations entre la Faculté de médecine, l'INSERM et SU.

La décision de poursuite ou non de la thèse sera donnée au mois de juin 2022.

Un nouveau point sur l'avancée de cette situation sera fait lors du prochain CSHSCT.

4. Questions diverses

4.1 Communication avec les personnels de la délégation

Il est décidé d'organiser à intervalle régulier des réunions avec les personnels ITA et chercheurs de la délégation autour de la thématique RH (grands dispositifs RH, carrières, formations, promotions, CPF, retraite...). Ces échanges seront organisés par voie de visioconférence avec regroupements en fonction des sites.

1^{er} semestre à destination des ingénieurs et administratifs

2^{ème} semestre à destination des Chercheurs et contractuels

4.2 Point sur le dialogue de gestion avec les laboratoires :

Ces réunions permettront d'améliorer la qualité des relations entre la délégation et les laboratoires et la qualité du service qui leur est rendu.

C'est aussi un moment d'échange important et constructif.

L'adjointe à la déléguée, en charge du dispositif, indique que ce dialogue concerne déjà une dizaine d'unités. La formule de dialogue est spécifique à chaque site et permet le traitement de différents sujets en moyenne tous les 15 jours.

4.2 Evolutions au sein de la délégation régionale Paris Ile-de-France Centre Est :

La présidente présente l'ancien et le nouveau fonctionnement du service financier. Elle indique également que les personnels sont formés en conséquence *in situ*. La restructuration du service a un effet positif sur les collaborateurs et a permis d'augmenter l'efficacité du service rendu. Les nouveaux personnels recrutés le sont selon ce module.

Un membre du CSHSCT demande si les mêmes procédures sont appliquées au niveau national et s'il est prévu une formation pour les personnels ?

Un autre membre demande si cette évolution sera favorable à leur évolution de carrière sachant qu'ils sont dans un format d'exécution ? La présidente ne peut répondre à cette question, mais affirme que l'élargissement de leur champ de compétence constitue en soi une évolution favorable pour les collaborateurs.

Suite à la réorganisation des services financiers de la délégation et aux départs de collaborateurs pour se rapprocher de leurs domiciles ou pour obtenir des conditions salariales meilleures, les personnels restants en poste ont du palier aux nouvelles conditions de travail. Pour ces raisons, la présidente suggère que le CSHSCT effectue une visite de conseil.

Un membre du CSHSCT mentionne que la délégation régionale a déjà bénéficié de 5 visites avec l'ingénieur ergonomiste. Pour autant, la présidente rappelle que la délégation ne doit pas être le « parent pauvre du CSHSCT. Une visite avait eu lieu suite au déménagement lors de la fusion des délégations régionales Paris 6 et Paris 12. La présidente en prend en prend acte.

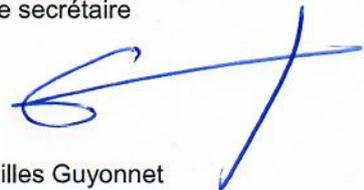
La séance est levée à 17H

La Présidente du CSHSCT



Camille Chaudonneret

Le secrétaire



Gilles Guyonnet